STATISTIQUES, ÉTUDES ET ÉVALUATIONS FÉVRIER 2019 #19.009

STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI AU 3E TRIMESTRE 2018

pôle emploi

Au 3e trimestre 2018, on compte environ 162 700 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

LE NOMBRE D'ENTRÉES EN FORMATION AUGMENTE DE

11 %

SUR UN AN

Environ 162 700 entrées en formation au 3e trimestre 2018, soit + 11% sur un an

Entre juillet et septembre 2018, 162 700 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi ont été dénombrées. Le nombre d'entrées en formation augmente de 11% sur un an. [cf. Graphique 1].

L'augmentation observée sur l'année 2016 et sur le 1er trimestre 2017 s'expliquait par la mise en œuvre du plan « 500 000 formations supplémentaires », qui s'est traduite par une hausse de 71% des entrées en formation sur l'ensemble de l'année 2016 par rapport à 2015. Depuis le deuxième trimestre 2017, l'évolution annuelle des entrées en formation avait continûment baissé. Le nombre d'entrées en formation au troisième trimestre 2018 marque ainsi un retournement par rapport à la tendance observée depuis ce deuxième trimestre 2017. Le niveau des entrées cumulées sur l'année 2018 à fin septembre demeure inférieur de 2% au nombre d'entrées observées sur la même période en 2017.

Graphique 1
ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

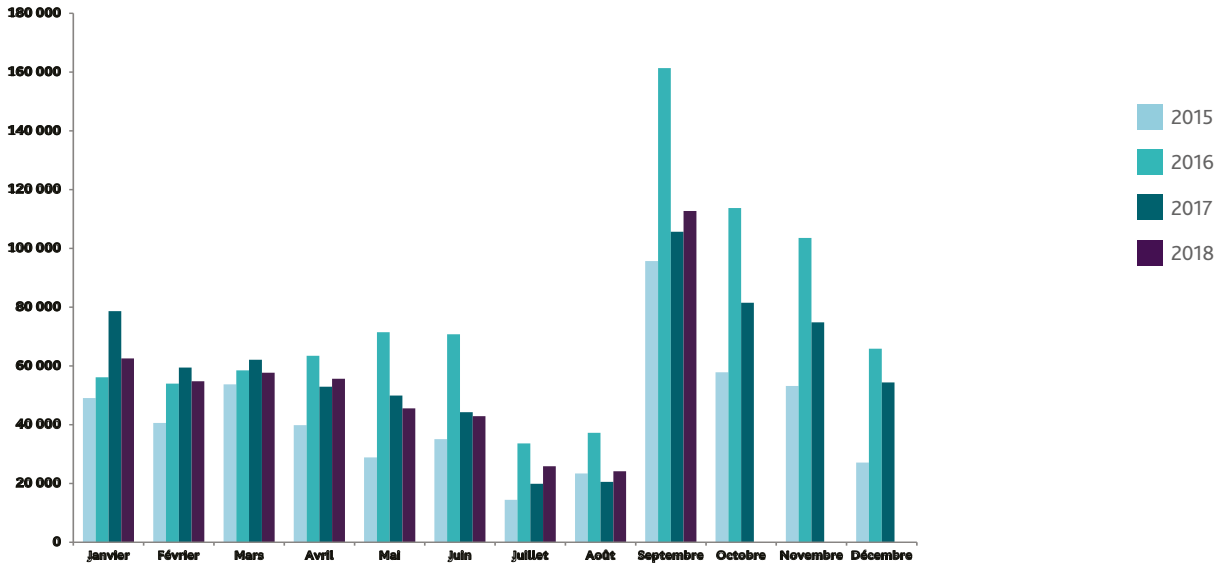

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Les caractéristiques des demandeurs d'emploi entrés en formation se sont peu modifiées

La part des demandeurs d'emploi longue durée parmi ceux entrés en formation au troisième trimestre 2018 s'établit à 16%, en hausse de 1 point sur un an après avoir sensiblement diminué entre le troisième trimestre 2016 et le troisième trimestre 2017 [cf. Graphique 2]. Environ 30% des demandeurs d'emploi entrés en formation au 3e trimestre 2018 ont moins de 26 ans, soit une part équivalente à celle observée au 3e trimestre 2017 et plus élevée de 2 points à celle du 3e trimestre 2016. Les femmes représentent 55% des entrées en formation sur ce trimestre, cette part est stable sur un an, et est supérieure de 4 points à celle du 3e trimestre 2016.

Graphique 2

CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI ENTRANT EN FORMATION

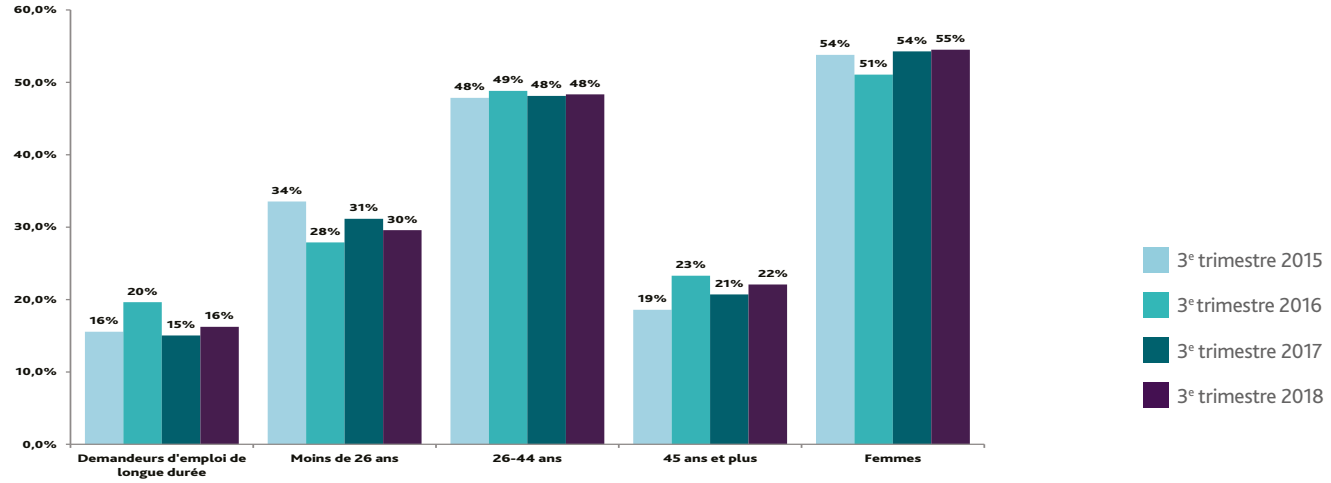

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
Demandeurs d'emploi de longue durée : demandeurs d'emploi ayant cumulé au moins 12 mois d'inscription en catégorie A au cours des 15 derniers mois précédant l'entrée en formation.
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

La part des formations financées par Pôle emploi augmente sur un an

La part des formations financées par Pôle emploi augmente de 4 points sur un an : cette hausse concerne l'ensemble des types de formations à l'exception des préparations opérationnelles à l'emploi individuelle (POEI) dont la part diminue de 2 points. Les entrées en formation financées par Pôle emploi représentent 42% des entrées au 3e trimestre 2018. L'augmentation la plus forte est observée pour les AIF dont la part progresse de 3 points sur un an et s'établit à 21%. En 3 ans, la part des POEC est passée de 2% à 4%

Tableau 1

RÉPARTITION DES ENTRÉES EN FORMATION SELON LE TYPE DE FORMATION

	3e trimestre 2015	3e trimestre 2016	3e trimestre 2017	3e trimestre 2018
AFC	6%	15%	5%	7%
AIF	17%	31%	18%	21%
POEI	3%	3%	5%	3%
AFPR	5%	5%	6%	6%
POEC	2%	2%	3%	4%
Autres formations (Conseil régional, Agefiph...)	67%	45%	62%	58%
Ensemble	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

La durée moyenne des formations diminue

Entre le 3e trimestre 2017 et le 3e trimestre 2018, la durée moyenne des formations suivies par les demandeurs d'emploi diminue : elle passe de 831 heures à 757 heures.

Cette baisse s'explique exclusivement par celle des formations non financées par Pôle emploi (Conseil Régional, Agefiph …), dont la durée en formation est plus faible qu'un an auparavant (1171 heures contre 1250 heures) ; cette baisse s'observait déjà sur les entrées en formation du second trimestre. La baisse de la durée moyenne de formation concerne de manière significative les objectifs de professionnalisation (-298 heures) et de perfectionnement (-107 heures), et dans une moindre mesure les objectifs de certification, de pré-qualification et de formation à la création d'entreprise. Les durées de formation ayant pour objectifs l'adaptation au poste de travail (AFPR, POEI), les remises à niveau et la mobilisation sont en hausse (respectivement de +24 heures, +32 heures et +30 heures) [cf. tableau 2].

Tableau 2
DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR TYPE ET OBJECTIF DE FORMATION (EN HEURES)

	3e trimestre 2015	3e trimestre 2016	3e trimestre 2017	3e trimestre 2018
Ensemble	**946**	**696**	**831**	**757**
Par type de formation				
AFC	617	438	450	476
AIF	319	307	167	214
POEI	233	225	238	261
AFPR	257	253	245	268
POEC	315	306	319	332
Autres formations (Conseil régional, Agefiph...)	1 337	1 245	1 250	1 171
Par objectif de formation				
Certification	1 257	990	1 240	1 196
Professionnalisation	1 154	795	973	675
Pré-qualification	867	682	680	661
Adaptation au poste de travail (AFPR, POEI)	247	242	242	266
Remise à niveau, savoirs de base, initiation	354	284	324	356
Mobilisation, aide au projet professionnel	381	427	420	450
Perfectionnement, élargissement des compétences	296	226	356	249
Formation à la création entreprise	96	99	85	73

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Le développement personnel et professionnel, la santé dans le secteur sanitaire et le transport regroupent près d'un tiers des entrées en formation au 3e trimestre 2018

Au 3e trimestre 2018, les dix principaux champs de formation regroupent 62% des entrées en formation [cf. Tableau 3]. Parmi eux, trois champs regroupent près d'un tiers (32%) des entrées en formation : le développement personnel et professionnel (préparation à un concours, remise à niveau, alphabétisation, développement de l'efficacité personnelle, etc.), le transport et la manutention. Sur ces dix principaux champs, les durées moyennes de formation les plus élevées sont observées dans le secteur de la santé dans le secteur sanitaire (1234 heures), l'action sociale (761 heures), le secrétariat et l'assistanat (446 heures) et le commerce (455 heures). A l'inverse les durées de formation les plus faibles concernent le droit (75 heures), la manutention (141 heures), et le transport (244 heures).

Tableau 3
DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR DOMAINE DE FORMATION (EN HEURES)

	3e trimestre 2015		3e trimestre 2016		3e trimestre 2017		3e trimestre 2018	
	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)
Développement personnel et professionnel	8%	350	18%	423	17%	369	14%	378
Transport	10%	258	9%	280	9%	277	10%	244
Manutention	6%	156	6%	139	6%	150	7%	141
Droit	0%	951	1%	241	2%	167	5%	75
Hôtellerie restauration	4%	306	4%	364	4%	335	5%	286
Secrétariat assistanat	4%	389	4%	459	4%	425	4%	446
Commerce	4%	400	4%	457	4%	438	4%	455
Action sociale	4%	825	4%	838	4%	716	4%	761
Santé secteur sanitaire	4%	1 213	4%	1 193	4%	1 157	4%	1 234
Langues	4%	237	4%	223	4%	247	3%	229

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Note : Seuls les 10 premiers champs de formation du 3e trimestre 2018 sont présentés ici (soit 62% des entrées en formation).
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Nicolas Vanni
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Sources et définitions

Les données ici présentées sont calculées à partir du Fichier des entrées en formation de Pôle emploi. Ce fichier statistique est constitué à partir des deux types d'informations suivantes disponibles dans le système d'information opérationnel de Pôle emploi :
- les Attestations d'Entrée en Stage (AES) correspondant à une entrée dans un nouveau plan de formation.
- les transferts de demandeurs d'emploi en catégorie D d'inscription pour motif de formation sans AES.

LES TYPES DE FORMATION

- Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POE individuelle) : d'une durée maximale de 400h, ces formations permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à Pôle emploi. Le projet d'embauche de l'employeur détermine l'aide mobilisable : CDI ou contrat d'au moins 12 mois pour la POEI, contrat de 6 à 12 mois pour l'AFPR.
- Action de Formation Conventionnée (AFC) : l'action de formation conventionnée par Pôle emploi vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.
- Aide Individuelle à la Formation (AIF) : elle est attribuée par Pôle emploi pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.
- Autres formations : il s'agit principalement des formations financées par les Conseils régionaux et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, financée par les OPCA. La POE collective concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur, ou d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. Au contraire de la POE individuelle, la POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en œuvre de la formation.

LES OBJECTIFS DE FORMATION

- Certification : cette catégorie comprend l'ensemble des formations sanctionnées par les passages d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle).
- Professionnalisation : les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais ces formations ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP.
- Pré-qualification : cette catégorie comprend les formations qui préparent à l'entrée dans toute formation qualifiante (i.e. certifiante ou professionnalisante), quel que soit le niveau.
- Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation : il s'agit là de stages de remise à niveau ou d'initiation à des compétences ou techniques transversales à une large gamme de métiers.
- Mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel : cette catégorie rassemble l'ensemble des stages visant à analyser les perspectives d'orientation des stagiaires en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles, ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées.
- Perfectionnement, élargissement des compétences : les formations de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans leur activité professionnelle occupée ou recherchée, mais qui désirent approfondir leurs compétences ou acquérir des compétences supplémentaires.

LA RÉMUNÉRATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FORMATION

Plusieurs dispositifs de rémunération existent pour les demandeurs d'emploi :
- Les demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert à l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) de l'Assurance chômage bénéficient pendant leur formation de l'ARE-formation (AREF). D'un montant équivalent à l'ARE, celle-ci est versée dans la limite de la durée des droits restants. Si les droits ARE ne couvrent pas toute la durée de la formation, le DE peut être indemnisé après la fin de droits en Rémunération de fin de formation (RFF), si la formation est éligible à cette allocation, ou en ASS-F (allocation de solidarité spécifique formation) s'il satisfait aux conditions d'admission de l'ASS.
- Les demandeurs d'emploi non indemnisés avant l'entrée en formation peuvent, s'ils suivent une formation conventionnée par Pôle emploi, bénéficier de la Rémunération de formation Pôle emploi (RFPE). Le montant de celle-ci dépend de la durée de la formation et de la situation personnelle du demandeur d'emploi.
- Les demandeurs d'emploi en formation peuvent aussi, sous certaines conditions, bénéficier de rémunérations versées par les Conseils régionaux (Rémunération publique de stage - RPS).

Des données complémentaires sur la formation des demandeurs d'emploi sont disponibles sur le site statistiques.pole-emploi.org/formation

LES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FORMATION PEU QUALIFIÉS

À compter de la publication des entrées en formation du 1er trimestre 2018, les demandeurs d'emploi peu qualifiés sont entendus comme ceux ayant un niveau de formation inférieur au baccalauréat ou niveau baccalauréat sans diplôme obtenu, en cohérence avec les orientations du plan d'investissement dans les compétences. Les publications antérieures retenaient comme définition un niveau de formation inférieur à BEP, CAP ou égal à BEP, CAP mais sans diplôme obtenu. Les statistiques par niveau de formation sont indisponibles en raison d'un incident de production.

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Cyril NOUVEAU

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

www.pole-emploi.org

pôle emploi

ISSN 2555-8404